

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 17 JUIN 2016 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, Mme CARTIER Alice, Mme HUCHER Béatrice, M. GUERARD Maurice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence

M. DIJON Michel donne procuration à Mme BECQUET Laurence,

Absents excusés : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc

Absents : Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain

Mme COLLEMARE Françoise a été nommée secrétaire de séance

M. AUBRY Bernard donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent, pour mémoire. Pas d'observation.

BILAN FINANCIER CABINET MEDICAL 2 Place Françoise de Brancas :

Un état détaillé, des dépenses réalisées au nouveau cabinet médical est fourni à chaque conseiller municipal. Le budget alloué à ces travaux a été respecté (moins de 20 000 €). Le conseil municipal, convié à l'inauguration, a pu se rendre compte des travaux exécutés et de la satisfaction du corps médical.

DELIBERATION : LOYER DES MEDECINS ET INFIRMIERES (BAUX) :

Les anciens locaux du cabinet médical situés rue Vaurin étant devenus inadaptés (trop petits), la municipalité a dû réfléchir à une solution pour accueillir patients et personnels médicaux.

En accord avec le Directeur de l'EHPAD d'Harcourt, la commune a signé une convention de mise à disposition gratuite du bâtiment en briques (anciennement bâtiment d'accueil de la maison de retraite) avec la maison de retraite.

La commune a procédé à la remise en état de ces locaux afin que les deux médecins et les deux infirmières puissent travailler dans des conditions optimales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe le montant du loyer à la Société Civile de Moyens « SCM HARCOURT MM » des Médecins à 700 € mensuel + 50 € provisions charges (régularisation annuelle) avec effet au 01/04/2016,**
- **Fixe le montant du loyer à la Société Civile de Moyens « SCM Harcourt Infirmières » à 300 € mensuel + 25 € provisions charges (régularisation annuelle) avec effet au 01/04/2016,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec Maître VIGIER, Notaire à Brionne, pour la rédaction des baux,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les baux,**
- **Les frais de baux seront à la charge de chaque société.**

DELIBERATION ACCEPTANT L'ENLEVEMENT DE 2 CITERNES AUX LOGEMENTS COMMUNAUX PAR LA SOCIETE BUTAGAZ (résiliation contrat fourniture de gaz) et récupération des cautions :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la Société BUTAGAZ le retrait de 2 citernes à deux logements et la résiliation du contrat de fourniture de gaz propane pour ces deux citernes.

En effet, les locataires ne se chauffaient plus au gaz (trop cher).

Suite au retrait des 2 citernes, la commune récupérera les consignations (1998 : consignation de 9000 Francs soit **1372 €**).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise l'enlèvement des 2 citernes,**
- **Accepte le remboursement des consignations qui s'élève à la somme de 2744 € et qui sera versé sur le compte de la commune.**

REFLEXION SUR LE MOYEN DE CHAUFFAGE FUTUR DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

M. le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Maître SANTUCCI, huissier, (qui a la gérance de 2 logements communaux), du départ de Mademoiselle RICOEUR et M. PAWELSKI à compter du **02 Août 2016**. Pour l'état des lieux de sortie, Maître SANTUCCI a demandé la présence d'un élu.

M. AUBRY Bernard informe qu'il a eu un rendez-vous avec la Sté VITOGAZ pour la fourniture de gaz aux logements communaux. Il donne connaissance de leur proposition. Il suggère que la commune installe un nouveau moyen de chauffage afin d'éviter les complications de fourniture de gaz et remboursement lors de chaque départ de locataires. Avec le remboursement des consignations, la commune pourrait installer des radiateurs électriques.

DELIBERATION : CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE ET SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE AU 01/09/2016 :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal à compter du 1^{er} septembre 2016, la création de :

- **1 emploi d'adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à temps complet.**

Par ailleurs, il demande au conseil municipal de supprimer :

- **1 emploi d'agent technique territorial 2^{ème} classe à temps complet.**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Accepte la modification du tableau des effectifs,**
- **Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au BP 2016 au chapitre prévu à cet effet.**

DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE DE GROUPAMA (révision contrat) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de **64.18 €** suite à la révision du contrat d'assurance Villassur (contrat assurance bâtiments communaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- L'indemnité présentée pour un montant de **64.18 €**,

Cette somme sera imputée sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (compte 7788).

DELIBERATION APPROUVANT LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 :

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de HARCOURT est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et un impact considérable sur l'économie, pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain ;

Considérant que la commune de HARCOURT souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : Apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

ETUDE DIVERS DEVIS :

Devis LANFRY pour des travaux de reprise partielle de la face Ouest du Clocher d'un montant de 5635.02 € TTC (nacelle articulée diesel automotrice). En attente en fonction de la fin des travaux de la TC N°2.

Devis pour radiateur salle des Jeunes : HDE pour un montant de 1279.20 € TTC et AULNEY pour 1059.38 € TTC . Le conseil porte son choix pour l'entreprise AULNEY.

Devis peinture pour la classe N° 2 d'un montant de 5298 € TTC (lessivage, rebouchage, fourniture et pose toile de verre au plafond). Accord du CM (voir Montant TVA). Les huisseries seront également changées dans cette classe.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que le recensement des habitants de la commune aura lieu du **19 janvier au 18 Février 2017.** Mme DOUCET Sandrine est nommée coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

M. le Maire demande la possibilité de commander du crémant de Bourgogne à l'épicerie (promotion jusqu'au 24 Juin). Accord du Conseil.

M. le Maire a rencontré M. PROGNON, responsable Faisanderie de Brionne, concernant l'arrêté pris par la commune ouvrant de nouveau les chemins Forêt de Beauficel et le Bocage. Il souhaite défendre son opinion au sein d'un conseil. Il est donc prévu de le convoquer à un prochain conseil.

M. VANNIER fait savoir qu'il a reçu un courrier de l'ordre national des infirmiers concernant une réclamation à propos de la signalétique pour le cabinet infirmier. M. VANNIER et M. AUBRY ont pris rendez-vous avec cet organisme pour défendre les intérêts de cette profession (rendez-vous 21/06/2016 à 9 H 00 à Rouen).

M. VANNIER donne un compte rendu de la réunion de chantier du Mercredi 15 juin 2016 pour les travaux Eglise TC N°2, en présence de M. DECARIS et des Entreprises pour une réception de travaux. Cependant, M. DECARIS n'étant pas réglé de ses honoraires sur les travaux supplémentaires n'a pas voulu faire la réception des travaux. C'est pourquoi, M. le Maire demande qu'au prochain conseil municipal soit mis à l'ordre du jour les honoraires de l'Architecte. Un tableau récapitulatif des factures réglées de la TC N°2 nous permet de voir qu'il reste une marge pour régler les honoraires de M. DECARIS, afin que ce chantier se termine.

Ainsi, M. le Maire propose une réunion de conseil le plus rapidement possible afin de réceptionner les travaux avant les vacances d'été et clore ce dossier. Le Conseil fixe la prochaine réunion au Vendredi 1er Juillet 2016 à 19 h 30.

Lors de cette réunion, une réserve a été émise : les Métiers du Bois doivent reprendre le plafond des placards de la sacristie (+ problème écoulement d'eaux pluviales côté pharmacie). M. Le Maire a également évoqué le stock de tuiles (7 palettes) L'entreprise et M. DECARIS ont fortement conseillé de les conserver (pour remaniage).

Mme BECQUET Laurence propose que la commune contacte le fournisseur de tuiles pour l'informer de ce stock important et s'il aurait connaissance que quelqu'un recherche ce type de tuiles (rupture de chantier).

TOUR DE TABLE

M. AUBRY informe que des gens du voyage se sont installés au parking de la Blanchisserie du **22 Mai au 09 Juin 2016**. Ils se sont branchés au cimetière pour l'eau. M. POHER et M. VANNIER leur ont réclamé une participation financière. Ils ont versé une somme de 90 € (pour le CCAS).

Il précise que les gens du voyage ne s'installent pas où il n'y a pas d'eau. En conséquence, il propose de fermer le compteur d'alimentation d'eau potable et de maintenir le bassin rempli d'eau (voir ajout d'un citerneau 1000 Litres). Accord du Conseil.

Il suggère que la commune fasse l'achat de 2 distributeurs de déjections canines.

M. AUBRY et M. le MAIRE ont rencontré Monsieur le Sous-préfet concernant les communes nouvelles. M. le Maire souhaite connaître l'avis du conseil sur l'intention de fusionner avec d'autres communes.

Madame HUCHER pense qu'il est difficile de se prononcer actuellement, car elle manque d'informations (coût, avantage, inconvénient, fiscalité, les économies à réaliser etc .

M. LEMAIRE Michel pense que ces communes nouvelles sont la remise en cause de la liberté fondamentale et que l'on se dirige vers un pouvoir oligarchique.

M. GUERARD souhaite qu'un projet commun soit défini et qu'il est nécessaire de trouver un intérêt à se rassembler à plusieurs, et quelles sont les opportunités de créer une commune nouvelle ?

M. AUBRY évoque la commune nouvelle du MESNIL-EN-OUCHÉ (fusion de 16 des 17 communes de l'ex canton de Beaumesnil) depuis janvier 2016. Il propose que l'on demande à M. MONTIER Jean-Noël (Maire) « auteur de cette fusion », d'évoquer ce sujet et voir les problèmes et avantages qu'ils ont eu à se réunir. Le conseil étant dubitatif, approuve cette idée. Voir pour une rencontre à la rentrée de septembre

M. POHER a accompagné les élèves de CM2 au Baptême de l'Air Mercredi dernier.

Mme BECQUET Laurence s'interroge si les infirmières ou médecins ont participé financièrement à l'inauguration du cabinet médical.

Mme COLLEMARE donne un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu ce soir même. Pour la rentrée de septembre 2016, 157 élèves sont inscrits.

Mme CARTIER Alice signale que le calendrier des ordures ménagères est illisible. M. AUBRY se charge de faire suivre cette remarque à l'IPB.

M. LEMAIRE Michel indique :

1/ les employés de la compétence voirie de l'Intercom du pays Brionnais ont terminé :

- Le nivellement et l'émulsion (à trois reprises) du chemin de la mare Dufils au hameau du Bocage,
- La réfection du parking entre l'église et la mairie
- Elle a entrepris la peinture des marquages sur les routes communales.

2/ Au cours du 1^{er} trimestre, le chantier d'insertion a nettoyé deux chemins (CR33B autour de la mare Imbourg et celui menant de la gare d'Harcourt à la route de la Pomme Dorée).

3/ Il a assisté à la réunion patrimoine le vendredi 10 juin 2016 à Brétigny. Il y avait peu de participants.

Le Président du Conseil Départemental a présenté les grandes lignes de la nouvelle politique départementale de l'Eure en faveur de la protection, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine.

En résumé :

Il n'y aura plus de financement automatique de travaux réalisés chaque année, sur plusieurs dizaines de sites et de monuments Eurois. Un nouveau dispositif intitulé « mon village, mon amour » est mis en place. Les communes les plus dynamiques seront récompensées pour la valorisation de leurs richesses patrimoniales. Dans ce nouveau dispositif, le projet de travaux de conservation ou de restauration du patrimoine, qu'il soit protégé ou non d'une commune bénéficiera d'un soutien renforcé à condition :

- d'être inscrit sur le contrat de territoire,
- de présenter une démarche de mise en valeur,
- de reposer sur un tour de table financier élargi (avec notamment un appel au financement participatif qui peut être une source complémentaire intéressante dans le cadre de la fondation du patrimoine....
- d'être porteur de nouveaux débouchés dans les domaines économique, culturel ou touristique par exemple.

Il y aura donc une variable financière de 15 %. La commune pourra bénéficier de deux coups de pouce sur le taux de base (variable en fonction de la nature des travaux) : 10 % sur le volet animation valorisation et mise en valeur et 5 % pour l'aspect appel au financement participatif.

4/ Jean-Claude POHER et Michel LEMAIRE ont reçu le mardi 14 juin 2016 à 16 h 20 les membres du jury de secteur dans le cadre du concours départemental des villages fleuris. Ils ont parcouru les places St Ouen et du général Chrétien. M. COUTURIER et ses 3 collègues, tous bénévoles, ont adressé les préconisations suivantes :

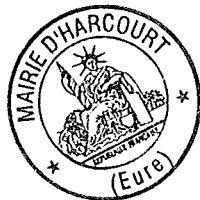
En fonction des nouvelles orientations, ils nous invitent à supprimer au maximum les potées et mettre en grand nombre des vivaces dans les massifs durant toutes les saisons. Ce qui nous permettra d'économiser l'eau, les engrais et l'argent pour l'achat de nouvelles fleurs (sauge sauf s'il y a de l'argile, Pérovskia, ...).

Sur la façade sud de l'église en plein soleil, nous pouvons planter des arbustes à fleurs (potentille, spirée, ...) et, sur celle du nord des hortensias entre les contreforts. Nous sommes invités à rechercher une certaine harmonie entre le parterre (entre le prolongement du puit) et les arbustes le long de l'église. M. COUTURIER, coordinateur du groupe, expose chaque année au Château d'Harcourt lors des automnales.

Selon lui, il serait possible de s'associer à cette manifestation par une initiative sur les deux places, les rues Tragin, et du château. Un jury départemental passera par la suite à une date indéterminée sans notre présence, couvrant un grand secteur si nous avons bénéficié d'une pré-sélection.

La Séance est close à 22 h 45.

Le Prochain conseil municipal aura lieu **VENDREDI 1^{er} JUILLET 2016 à 19 h 30.**



Handwritten signature in cursive script.